



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
 PROCÈS VERBAL
 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
 SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

Date de convocation :
 18/11/2022
Date d'envoi :
 02/12/2022

L'an deux mil vingt - deux, le 15 décembre à 18 h le conseil d'administration du Centre Communal Action Sociale de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni, dans la Salle de réunion du deuxième étage de l'Hôtel de Ville de LUYNES, sous la présidence de Madame Christine MÉNORET, élue du CCAS.

Nombre de conseillers

En exercice : 09
 Présents : 06
 Absents : 03
 Pouvoirs : 01
 Votants : 07

Étaient présents :

Élus du CCAS :
 Madame Lyn FAIPOUX.

Membres de la Société Civile :
 Mesdames Claudine PINGUET, Alda ROUMAGNOU, Colette MAILLET
 et Monsieur Erick MORCHOISNE.

Absent excusé :

Monsieur Bertrand RITOURET, Madame Martine BOURDIN et Monsieur Jean-Marc CHATEAU

Excusé, avait donné pouvoir :

Monsieur Bertrand RITOURET (Président) a donné pouvoir à Madame Christine MÉNORET

Secrétaire de séance :

Madame Colette MAILLET.

~~~~~

Madame Colette MAILLET est désignée secrétaire de séance.

*XXXXXXXXXXXX*

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

*XXXXXXXXXXXX*

## ORDRE DU JOUR

### 1. DÉSIGNATION DE LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE

~~DEL N° 15-12/2022-01~~ DÉSIGNATION DE MADAME MÉNORET COMME PRÉSIDENTE DE SÉANCE

Désignation à l'unanimité de Madame MÉNORET comme présidente de séance en l'absence du Président et de Madame la vice-présidente souffrante.

### 2. COLIS DE NOËL 2022

~~DEL N° 15-12/2022-02~~ ATTRIBUTION DU COLIS DE NOËL 2022

31 dossiers sont examinés répartis de la manière suivante par rapport au reste à vivre.

- 19 dossiers présentent un reste à vivre  $\leq$  500 €
  - 10 dossiers concernent 1 adulte seul
  - 07 dossiers concernent 1 adulte + 1 enfant
  - 02 dossiers concernent 1 adulte + 2 enfants
- 11 dossiers présentent un reste à vivre compris entre 501 € et 1 000 €
  - 09 dossiers concernent 1 adulte seul
  - 02 dossiers concernent 1 couple sans enfant

Il est noté qu'un dossier a été refusé du fait d'un reste à vivre supérieur à 1 700 €.

Le montant global pour l'année 2022 représente la somme de 3 870 €.

### 3. EXAMEN DES DOSSIERS DE DEMANDES D'AIDES SOCIALES FACULTATIVES

~~DEL N° 15-12/2022-03 à 05~~ EXAMEN DES DOSSIERS DE DEMANDES D'AIDES SOCIALES

Lors de cette séance 3 dossiers de demandes d'aides sociales facultatives ont été examinés.

➤ 1 dossier au titre d'une demande pour une aide financière sur un loyer

Une demande d'aide de prise en charge d'un loyer déposée par une administrée luynoise pour un montant de 242.40 euros.

Le Conseil d'Administration sur le principe n'est pas opposé. Toutefois il demande que ce dossier soit présenté par l'assistante sociale.

➤ 1 dossier au titre de l'aide à la restauration scolaire :

Le dossier présenté a été accepté pour une prise en charge de 1,50 € concernant un enfant à partir du 15 décembre 2022. Il est précisé que le bénéficiaire sera informé que l'aide cessera automatiquement dans le mois qui suit en cas de retard de paiement. Avis favorable du Conseil d'Administration.

➤ 1 dossier pour une aide financière sur une facture d'eau présenté par l'assistante sociale du conseil départemental.

Une demande d'aide de prise en charge partielle d'une facture d'eau pour un montant de 200 euros. Avis favorable du Conseil d'Administration.

#### 4. INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

• Galette des rois 25 janvier 2022

Le Conseil d'Administration est informé que la galette des rois est bien fixée au mercredi 25 janvier prochain à 14 h 30 à la salle des fêtes.

Coût de l'animation de 575,79 euros.

**DEL N° 15-12/2022-06** CONTRAT POUR L'ANIMATION MUSICALE DE LA GALETTE DES ROIS

Accord unanime du Conseil d'Administration pour la signature du contrat pour cette animation musicale.

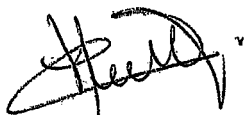
• Cadeaux pour les résidents luynois au centre hospitalier

La distribution des cadeaux (coffret de 6 mouchoirs) est arrêtée le lundi 20 décembre à 14 heures. Mesdames MAILLET et FAIPOUX sont volontaires.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance du Conseil d'Administration est levée à 19 h 10.

Fait à Luynes, le 17 décembre 2022

La secrétaire de séance,  
Colette MAILLET



Pour le Président et par délégation  
Élu du CCAS  
Christine MENORET




RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 15 DÉCEMBRE 2022

~~DEL N° 15-12/2022-01~~ DÉSIGNATION DE LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE



~~DEL N° 15-12/2022-02~~ ATTRIBUTION DU COLIS DE NOËL 2022

~~DEL N° 15-12/2022-03 + 04 + 05~~ EXAMEN DES DOSSIERS AIDES SOCIALES

~~DEL N° 15-12/2022-06~~ CONTRAT POUR L'ANIMATION MUSICALE DE LA GALETTE DES ROIS

*XXXXXXXXXXXX*

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CCAS DU 15 DÉCEMBRE 2022

|                                                                                                                                   |                                                                                                                                    |                                                                                                                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Mr Bertrand RITOURET</b><br/>Absent excusé<br/>A donné pouvoir à<br/>Madame Alda ROUMAGNOU</p>                              | <p><b>Mme Martine BOURDIN</b><br/>Absente excusée.<br/>A donné pouvoir à<br/>Madame Christine MÉNORET</p>                          | <p><b>Mme Christine MÉNORET</b><br/>Présente</p>  |
| <p><b>Mr Jean-Marc CHATEAU</b><br/>Présent</p>  | <p><b>Mme Lyn FAIPOUX</b><br/>Présente</p>      | <p><b>Mme Claudine PINGUET</b><br/>Présente</p>  |
| <p><b>Mme Alda ROUMAGNOU</b><br/>Présente</p>  | <p><b>Mme Colette MAILLET</b><br/>Présente</p>  | <p><b>Mr Erick MORCHOISNE</b><br/>Présent</p>   |

